

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

033-213301955-20170411-112017-DE

ID : 033-213301955-20170411-112017-DE

N° : 11/2017

Objet : FDAEC 2017

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

L'an deux mille dix-sept le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Jean Pierre BAILLÉ, Michel CARRETEY qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE et Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Patrick BAYLET.

Date de convocation : 05 avril 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les nouvelles mesures de répartition établies par le Conseil Départemental, la somme de 25 141,00 € peut être attribuée à la commune au titre du FDAEC 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal s'inscrire les opérations d'investissement suivantes au titre du FDAEC 2017 :

Acquisition de matériel :

- Débroussailleuse : 2 495,96 € HT
- Barrières : 1 572,00 € HT

Travaux de bâtiments :

- Réfection logement école (menuiseries, électricité, chauffage, peinture) : 15 884,34 € HT
- Eglise (mise en place d'un système actif électro répulsion) : 3 328,47 € HT

Travaux de voirie :

- Parking et clôture : 6 286,00 € HT
- Parcours de santé : 3 890,00 € HT

TOTAL HT :

33 456,77 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 25 141,00 € (vingt-cinq mille cent quarante et un Euros) au titre du FDAEC 2017 pour le financement des opérations précitées. Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 13 avril 2017.



Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.